

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté les règlements suivants :

| Objet | Adoption Entrée en vigueur |
|---|-------------------------------------|
| Règlement SH-2020-487 modifiant le Règlement de zonage 1406 et le Règlement 1412 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin d'autoriser seulement des habitations multifamiliales de 6 à 16 logements en bordure du prolongement du boulevard Béliveau, d'indiquer des normes particulières pour les stationnements et d'indiquer un pourcentage maximum d'imperméabilisation du sol (district du Vieux-Saint-Hubert-de la Savane) | 7 décembre 2020 22 décembre 2020 |
| Règlement SH-2020-489 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'augmenter le nombre maximum de logements par bâtiment de 16 à 23 pour la classe d'usages Habitation multifamiliale en implantation isolée dans la zone C-771-2 (district de Laflèche) | 7 décembre 2020 22 décembre 2020 |
| Règlement SH-2020-490 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'agrandir la zone C-781 à même une partie de la zone H-627 (district de Laflèche) | 7 décembre 2020 11 janvier 2021 |

2. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 13 janvier 2021.

Véronica Mollica, avocate
 Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert